

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151112-2015_A232-DE
Date de télétransmission : 16/11/2015
Date de réception préfecture : 16/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A232

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°1 - Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Le 12 novembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BURLE Christian – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOUVE Mireille donne pouvoir ALBERT Guy – MARTIN Régis donne pouvoir à MANCEL Joël – MERGER Reine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules – TERME Françoise donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_03

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

**Objet : Décision Modificative n° 1 - Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.)
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'approuver la Décision Modificative n°1 relative au Budget Annexe du Service Public d' Elimination des Déchets (S.P.E.D.)

Exposé des motifs :

Le 11 décembre 2014 le Conseil de Communauté a créé et adopté le Budget principal du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets 2015.

Le 10 juillet 2015, le Conseil de Communauté a adopté le Budget Supplémentaire du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets 2015.

Il convient aujourd'hui de préparer la décision modificative n°1 afin **de procéder aux ajustements et régularisations**, en fonctionnement et en investissement.

1- Section de fonctionnement

Le service procède à des ajustements budgétaires en utilisant la procédure des virements de crédits (mouvements neutres).

Des crédits supplémentaires sont demandés en charges de personnel afin de faire face aux incertitudes concernant la monétisation du CET et l'évolution des régimes indemnitaires. La restitution de crédits concernant les frais d'annonces et insertions et les contrats de prestations de service compensent ces demandes.

Des crédits supplémentaires sont également demandés pour financer les opérations des étudiants d'Aix-en-Provence (JCE) ainsi que pour réajuster la somme destinée à la ligue contre le cancer. La restitution de crédits concernant les dépenses en études et recherches compensent ces demandes.

2 – Section d'investissement

Des ajustements de crédits entre opérations sont nécessaires au vu de l'état d'avancement de certains programmes.

Cela concerne principalement les opérations ci-dessous :

Réparation matériel	- 25 000 €
Réparation composteur pôle de proximité	+ 25 000 €
Achat de composteurs	+ 25 600 €
Achat terrain annulé – Dechèterie Gardanne	- 500 000 €

Cela permet de réduire l'emprunt de - 474 400 €.

La Décision Modificative N°1 s'équilibre donc comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à

0 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à

- 474 400 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11 ;

VU la délibération n°2014_A239 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 relative au vote du Budget Primitif 2015 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets 2015;

VU la délibération n°2015_A062 du Conseil communautaire du 21 mai 2015 approuvant la Décision Modificative n°0 du Budget Annexe du SPED ;

VU la délibération n°2015_A114 du Conseil communautaire du 10 juillet 2015 relative au vote du Budget Supplémentaire du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets 2015 ;

VU l'avis de la Commission Finances et Contrôle de gestion en date du 13 octobre 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets telle qu'elle vous est présentée ci-après :

DM 1 – 2015 -S.P.E.D.

FONCTIONNEMENT

IMPUTATION			LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
Chapitre	Fonction	Nature		Dépenses	Recettes
011	812	6231	Annonces et insertions	-15 000,00	
011	812	611	Contrat de prestations de service	-45 000,00	
012	812	64111	Rémunération principale	60 000,00	
65	812	6574	Subvention fonctionnement aux assoc.	5 000,00	
67	812	678	Autres charges exceptionnelles	1 800,00	
011	812	617	Etudes et recherches	-6 800,00	
				0,00	0,00

DM 1 – 2015 S.P.E.D.

INVESTISSEMENT

IMPUTATION			LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
Fonction	Opér. / Chap.	Nature		Dépenses	Recettes
					-474 400,00
01	16	1641	Emprunt		-474 400,00
				-474 400,00	
812	168	2182	Matériel de transport	-25 000,00	
812	166	21728	Autres agencements et aménagements	25 000,00	
812	142	2188	Autres immobilisations corporelles	25 600,00	
812	101	2115	Terrains bâtis	-500 000,00	
			TOTAL	-474 400,00	-474 400,00

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°1 - Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED)

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



13 NOV. 2015